



Editorial :

La FSU ne peut que s'inquiéter de voir relancer le débat sur « l'identité nationale » au moment même où le gouvernement multiplie les gestes de rejet envers les immigrés sans papiers. Il est à craindre que cette initiative à visées politiques revienne à construire de toutes pièces une « identité » fantasmée, prétexte à stigmatiser et exclure davantage une partie de ceux qui vivent en France, et soit bien loin de mettre en lumière la richesse, la complexité et les contradictions des valeurs et des pratiques qui se sont forgées au cours de notre histoire.

Si débat il doit y avoir aujourd'hui il doit d'abord porter sur le « vivre ensemble » : comment créer les conditions pour que tous ceux qui vivent en France se sentent appartenir à une même société et relever d'une même citoyenneté ? Comment concrétiser des valeurs qui sont au cœur de notre République, celle de liberté, d'égalité, de fraternité mais aussi de laïcité, de solidarité, de démocratie, de justice, de tolérance ? Comment faire que chacun les perçoive comme ayant une effectivité indiscutable pour lui et toute la société ? Comment faire reculer les inégalités et les discriminations ? Comment faire que les enfants et les jeunes qui vivent dans ce pays par naissance, par choix ou contrainte de leurs histoires familiales ne s'y sentent pas précaires ?

Dans cette perspective notre système éducatif doit jouer tout son rôle de formation de la jeunesse et de construction d'une citoyenneté et il faut lancer une réflexion d'ampleur sur ce que doit être non pas un socle commun mais une culture commune ambitieuse offerte à tous.

Cela implique une politique qui se donne comme objectif de rendre effective non pas l'égalité des chances mais bien l'égalité des droits. Cela implique un développement des solidarités et des services publics.

Communiqué de presse FSU du 4 novembre 2009

Projet de loi de finances 2010

Tous dans l'action pour imposer d'autres choix !

Les projets de loi de finances pour 2010, actuellement en discussion au Parlement, sont porteurs de mesures et d'orientations extrêmement néfastes pour la Fonction publique et les services publics.

Ils aggravent, en particulier, la politique de suppressions d'emplois publics déjà insupportable. Au rythme actuel, ce sont environ 300.000 emplois qui auront été rayés de la carte pour le seul versant de l'Etat de 2003 à 2012, dont 90 % sous l'ère SARKOZY. L'Éducation payant dans ce cadre un lourd tribut.

Les applications et les déclinaisons de la RGPP et de la REATE créent et créeront de plus en plus de conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels mais aussi sur la qualité et la proximité des services publics.

A cela s'ajoute le fait que l'hôpital public est maintenu dans une situation de sous-effectif absolument dramatique.

Demain, ce sera le versant territorial qui sera mis en demeure – par des contraintes budgétaires parfaitement anti-démocratiques – de se conformer à ces normes libérales.

Le Président de la République et le Gouvernement prônent de telles perspectives alors même que des questions majeures, comme les salaires et le statut des agents, ne reçoivent que des réponses complètement insatisfaisantes, voire parfaitement régressives.

Nos organisations syndicales, en s'inscrivant résolument dans la dynamique du mouvement interprofessionnel, considèrent que la période actuelle doit être l'occasion de multiplier les actions, sous toutes les formes, en n'en excluant aucune, dont la grève.

Elles appellent à faire de la seconde quinzaine du mois de novembre une période de mobilisation continue, favorisant les convergences et traduisant la cohérence de notre riposte. Elles soutiennent toutes les initiatives déjà en construction, à la Poste, dans l'Éducation Nationale, à l'occasion du congrès des Maires de France....

Alors que la crise systémique illustre à nouveau le rôle de la Fonction publique et des Services publics pour répondre aux besoins de la population. Les valeurs, au cœur de l'organisation des missions, tranchent avec la recherche de profits immédiats responsable du marasme actuel.

Il est urgent :

- d'assurer le remplacement des départs en retraite en créant les emplois nécessaires
- de donner les moyens aux Services Publics de répondre aux besoins croissants de la population et de l'économie partout sur le territoire.
- d'assurer le maintien et la progression du pouvoir d'achat des agents publics et notamment par l'augmentation de la valeur du point d'indice ;
- d'abroger la loi dite « de mobilité », véritable broyeuse du statut des fonctionnaires...

Tout cela pour mettre encore mieux la Fonction publique au service de toutes et tous.

Nos organisations syndicales affirment à nouveau leur volonté de créer toutes les conditions du rapport de forces nécessaires pour la mise en œuvre de choix radicalement différents pour la Fonction publique.

Communiqué commun CGT FP-FSU-Solidaires du 10 novembre 2009

Enseigner : un métier qui s'apprend

Pour tous les jeunes, défendre et transformer la formation des enseignants

Notre conception du système éducatif, notre volonté d'aller vers une École réellement démocratique qui assure la réussite de tous les jeunes, qui lutte contre l'échec scolaire et cherche à faire que les inégalités sociales ne se transforment pas en inégalités scolaires, nous amènent à lancer cet appel pour défendre et transformer la formation des enseignants. Nous estimons que l'élévation du niveau de formation et de qualification de tous et leur reconnaissance est un impératif démocratique. Un plus grand nombre d'étudiants issus des milieux modestes doit pouvoir accéder dans de bonnes conditions à un haut niveau d'études supérieures.

La réforme qui se met en place contre l'avis de tous les acteurs concernés, débouchera à terme sur une ségrégation sociale plus grande et une dégradation de la formation. La suppression massive d'emplois, les dégradations de la formation, la disparition programmée des IUFM, la remise en cause du temps de formation pendant l'année de fonctionnaire stagiaire marquent l'abandon de toute ambition pour démocratiser le système éducatif. À quelques jours d'annonces dont tout laisse présager qu'elles seront néfastes pour les élèves, les étudiants, les formateurs, la FSU demande à nouveau l'abandon de cette réforme ainsi que le retrait des textes d'application déjà publiés au profit d'une toute autre réforme.

Une vraie réforme de la formation doit permettre une réelle élévation de la qualification de tous les personnels d'enseignement et d'éducation, articulant exigences scientifiques et professionnalisation, intégrant dimensions disciplinaire, didactique et professionnelle. Nous appelons à construire une formation progressive et intégrée qui commence dès la licence, intègre le master et l'année de fonctionnaire stagiaire. La formation continue doit s'appuyer sur cette formation initiale et être garantie à tous dans toute la carrière.

Mieux former les enseignants exige de développer le lien enseignement recherche à tous les niveaux et dans tous les domaines de la formation. Nous exigeons en particulier des créations d'emplois d'enseignants chercheurs ou de chercheurs, ainsi que des moyens financiers pour que Université et leurs IUFM, les organismes de recherche et INRP développent des thématiques trop souvent tenues à l'écart en France notamment l'histoire des disciplines, épistémologie, didactique, analyse de pratiques ...

Nous affirmons la nécessité de conserver et développer une structure de formation spécifique aux enseignants au sein de l'Université. Les IUFM doivent être rénovés et s'appuyer sur des coopérations avec les différentes composantes d'une université et entre établissements. L'Etat doit assurer un cadrage national de la formation et l'équité sur le territoire national. La formation suppose des approches plurielles ; les équipes pluri-catégorielles de formateurs IUFM comprenant aussi des enseignants en

Sommaire : P.1 et 2 : Editorial - Loi de finances 2010 - Enseigner : un métier qui s'apprend P.2 : Enseigner : un métier qui s'apprend - Compte-rendu CSFPE du 5 octobre P.3 : Compte-rendu audience à la Fonction Publique le 19 octobre - Initiative FSU-Solidaires P.4 et 5 : Initiative FSU-Solidaires, le point au 28 octobre - Conseil national de la FPTLV du 21 octobre P.5 : Conseil national de la FPTLV du 21 octobre—La Poste, réunion du comité national le 4 novembre.

service partagé ou des maîtres formateurs, ne doivent pas être démantelées mais au contraire élargies.

Nous sommes attachés au recrutement des enseignants par concours, ce qui garantit une équité sur le territoire, et au statut de fonctionnaires de l'État, leur permettant d'assurer sereinement leurs missions.

Nous l'affirmons, réformer la formation et le recrutement des enseignants relève d'un choix de société. Ce sont deux leviers essentiels pour transformer l'école en profondeur et revaloriser les métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Nous appelons dans l'urgence les ministres à ouvrir des négociations en vue :
- de mettre en place un système d'allocations d'études et de pré-recrutement

- d'assurer une carte des formations qui permette la préparation de tous les concours
- d'élaborer un cadrage national qui articule la mise en place de masters de qualité et une préparation aux concours de recrutement
- de conforter le rôle des IUFM et de leur potentiel de formation pour la formation initiale et la formation continuée
- de mettre en place une année de fonctionnaire stagiaire qui comporte 60% du temps de service accordé à la formation professionnelle.
- Un plan pluriannuel de recrutement et de résorption de la précarité

Appel des assises de la formation des enseignants le 8 novembre 2009

Compte-rendu de la réunion du CSFPE du 5 octobre 2009

Intervention d'Eric Woerth

Le dialogue ne s'est pas interrompu pendant l'été : bonifications, négociations sur la santé, intéressement. Il doit se poursuivre (catégorie A et A+ ; contractuels, moyens des OS, la loi relative à la rénovation du dialogue social sera soumise au Parlement « dès que possible »).

Il souligne la cohérence de l'ordre du jour.

CGT : 34500 suppressions d'emploi ; les agents ressentent la baisse du pouvoir d'achat. La grille est écrasée ; conteste le choix d'un examen par catégorie et l'exclusion d'une partie des OS des négociations. Evoque la votation citoyenne sur la Poste : plus de 2 millions de participants ; la gouvernement doit abandonner ce projet.

Solidaires intervient dans le même sens (emplois). La Poste : organisez le débat !

CFDT : il lui est difficile de s'engager dans les négociations en cours, tant que la loi sur le dialogue social n'est pas adoptée.

FSU : suppressions d'emploi. Il ne faudrait pas que les avancées des négociations sur la santé soient contredites par les conditions de travail. Fortes inquiétudes sur la RGPP et la loi mobilité (LMPP). La loi sur le dialogue social : on attendait une date.

Réponses du ministre. Sur la Poste, on ne sera pas d'accord. Sur la loi, le parlement est très pris.

Projet de décret pris en application de la loi de finances de la sécurité sociale pour 2009, ouvrant la possibilité pour les agents relevant des services actifs de travailler au-delà de la limite d'âge.

Le décret conditionne la poursuite à la vérification de l'aptitude physique. Plusieurs organisations font état des inquiétudes des douaniers qui craignent de perdre des bonifications accordées pour un départ à 58 ans (CFDT, Solidaires, FO, CFTC, CGC).

L'UNSA et la CGC indiquent que selon eux, ces dispositions correspondent à l'attente des agents.

La CGT et FO en désaccord soulignent que c'est une remise en cause des services actifs et de la reconnaissance de la pénibilité.

En outre, la FSU constate que le texte ne protège même pas ceux qui y auront recours, car ils sont écartés des droits à CLM et CLD. Il faut 6 mois pour demander sa pension et au terme de 3 mois de congés ordinaires, le traitement n'est plus versé qu'à moitié.

Vote sur le projet de décret

Pour 22 (administration 20, CFTC 1, CGC 1)

Contre 11 (FSU 3, CGT 4, FO 3, Solidaires 1)

Abstention (UNSA 4, CFDT 3).

Projet de décret relatif à l'ENA

Suppression du classement de sortie. Les dossiers sont « anonymés » puis entrent. Une commission de professionnalisation est créée ; elle aura un « pouvoir de vigilance ».

La CGC estime que l'on crée une procédure longue et compliquée, qui sera source de pressions sur les élèves. La procédure comporte même un risque de découragement. Il faudra en faire un bilan régulier.

CFDT se retrouve dans la volonté de professionnalisation. Elle dépose 17 amendements cohérents. Elle s'abstiendra finalement, estimant que la réforme proposée est une « occasion ratée ».

CGT : c'est une méthode managériale, digne du privé qui va remplacer le classement de sortie. Conteste que la « compétence » remplace la qualification. Avec moins de 100 personnes, il n'y aura pas anonymat.

FO dénonce un système complexe et opaque.

La FSU partage les points de vue exprimés par CGT et FO. Elle s'oppose tant à la suppression du classement de sortie qu'à la réduction de la durée de formation. Estime qu'il y a une contradiction forte entre la spécialisation de la formation et l'impératif de mobilité qui s'exerce sur les cadres. Ne croit pas à l'expérimentation. S'inscrit en NPPV sur les amendements présentés par la CFDT, en raison de leur cohérence.

Vote sur le projet de décret

Pour 20 (administration), Contre 10 (FSU, CGT, FO)

Abstentions 9 (CGC, CFDT, CFTC, UNSA), NPPV 1 Solidaires

Projet de décret fixant la grille indiciaire de catégorie B

Grille en 3 grades, culmine à l'indice brut 660 (IM actuel 551), maximum porté à indice brut 675 (IM actuel 562).

La FSU considère que les faibles avancées se paient par des reculs : les entrants actuels seront moins rémunérés qu'aujourd'hui entre 14^{ème} et la 30^{ème} année. Conteste le principe d'applications à des dates différentes. S'inquiète des arbitrages à l'encontre des discussions menées sur ce dossier au sein des ministères pour les corps B atypiques alors que c'est la méthode choisie par la FP.

La FSU dépose un amendement +50 points par rapport à la grille B type, avec une explication du fait qu'il s'agit pour nous d'une mesure immédiate devant être suivie de négociations.

La CGT redemande une négociation d'ensemble. FO estime que la grille ne correspond pas aux attentes.

Solidaires rappelle son désaccord.

CGC et CFTC regrettent que l'indice sommital n'ait pas été fixé à 710.

L'UNSA restera attentive à l'application du décret.

La CFDT demande une application la plus rapide possible.

L'administration explicite en conclusion : « cette grille est un compromis, augmenter les débuts de carrière et ralentir le GVT ».

Vote sur amendement FSU et Solidaires (points uniformes en acompte)

Pour 7 FSU, Solidaires, FO, Contre 20 Administration

Abstention 4 CGT, NPPV 9 CGC, UNSA, CFDT, CFTC

Vote sur le projet de décret

Pour 24, Administration et UNSA, Contre 11 FSU, CGT, Solidaires, FO, Abstention 5 CFDT, CFTC, CGC

Points d'information

- Pandémie grippale

Woerth : des dispositions exceptionnelles pour maintenir l'activité dans des circonstances exceptionnelles. Une première circulaire a été publiée le 26 août, une autre le sera prochainement sur le port des masques.

Solidaires indique que les recommandations de la CNL ne sont pas respectées par toutes les administrations. Bien des aspects pratiques s'opposent au travail à distance. Ils considèrent que le coté social a été oublié dans la circulaire. Il faut des dérogations exceptionnelles pour la garde des enfants.

FSU fait état d'inquiétudes sur le remplacement. Les mesures prises pour la pandémie ne sauraient s'installer.

Pour l'UNSA, la communication nationale n'est pas nécessairement comprise.

CGT : l'incertitude fait partie du débat. Regrette une campagne venue d'en haut.

La CGC, perplexe, rejoint Solidaires.

E Woerth, pour mettre en place le télétravail, il faut aller plus loin. Cela nécessiterait un accord.

- Loi mobilité

Au nom des organisations syndicales, FO demande un groupe de travail ; il aura lieu le 8 octobre. Quelques précisions sont cependant données.

Le droit à la mobilité (articles 1-2 et 4) est d'application directe.

Les décrets d'application seront examinés lors des prochains CSFPE :

Novembre : le décret sur les positions, la réorientation professionnelle, la commission d'équivalence

Décembre : entretien professionnel, décret déontologie

Janvier ou février : ouverture des FP civile et militaire ; cumul emplois ; dématérialisation du dossier.

- Bilan des classes préparatoires intégrées

15 bénéficiaires pour l'ENA, 120 pour les 5 IRA.

Un taux de sélectivité de 42 à 57%. 70% de femmes, 44% d'étudiants, 56% demandeurs d'emploi. Âge moyen : 24 à 28 ans, niveau moyen bac +4.

Bilan des 1^{ères} CPI

Police 80% de réussite ; magistrature 6 admis.

Anne Féray

Compte-rendu de l'audience au ministère de la Fonction Publique le 19 octobre

Le ministre a reçu à cette rentrée les fédérations syndicales représentatives. L'audience FSU initialement prévue fin septembre avait du être reportée.

Le ministre était entouré de son directeur de cabinet FP et du DGAFP

Délégation FSU : Gérard Aschieri, Pierre Boyer (Snasub), Anne Féray (SNES), Béatrice Gaultier (SNICS), Jean Marie Le Boiteux (SNETAP), Gilles Moindrot (Snuipp).

Contexte général et Réate.

La FSU évoque le contexte général, les questions d'emplois et de salaires ressenties de manière aigüe par les personnels. La Réate crée un malaise particulier.

Le ministre et ses collaborateurs répondent longuement sur ce dernier point. Ils apportent comme réponse l'élaboration des chartes (charte sur les plateformes RH, charte GRH dans les directions interministérielles) ; ce sont des documents qui se veulent très pragmatiques. Il est souhaitable d'harmoniser la gestion mais cela ne se fera que s'il y a accord.

Ils expliquent les inquiétudes actuelles par l'absence de « lieux de dialogue social » dans les nouvelles directions ; les élections des comités techniques interministériels au printemps prochain (Juin 2010) sont attendues.

Application de l'accord sur la rénovation du dialogue social.

FSU : quel calendrier pour l'adoption de la loi ? Un an et demi sans que rien ne se passe. Ce retard et celui sur les discussions sur les moyens des organisations syndicales est un mauvais signe. On ne sait pas quand on disposera du rapport qui devait être publié en février 2009. La liberté de candidature ne s'applique pas ; inquiétudes sur les élections, par exemple dans les préfetures. Ce retard pèse sur les négociations relatives à la santé et aux conditions de travail.

Réponse : pour la loi, les premiers moi de 2010. Le rapport sur les moyens des OS est encore incomplet. La mission doit aller sur le terrain. On vous informera des départements qui seront concernés par l'audit. Pour les élections dans les DDI, il y aura eu une première lecture du projet de loi. Les instructions en vue de la recevabilité des listes syndicales dans les conditions de l'accord auront de ce fait plus de poids.

Négociations relatives à la santé et aux conditions de travail.

La dernière réunion a permis d'avancer. Pour la FSU, il ne pourra y avoir de signature sans le temps nécessaire à la consultation de ses instances.

Les grilles indiciaires

Pour la FSU, la valeur du point d'indice est déterminante. Elle

Initiative FSU-Solidaires

Comme prévu lors de leur dernière réunion en septembre, la FSU et Solidaires se sont rencontrés de nouveau au niveau national le 19 octobre 2009.

Ils ont confirmé la mise en place du groupe intersyndical chargé de travailler sur l'initiative nationale "environnement" : celle-ci se tiendra le 2 décembre à Paris, et une réunion du groupe a eu lieu le 22 octobre (voir compte rendu).

Cette rencontre a permis également d'échanger sur la situation sociale et l'action syndicale.

Les constats convergent : de multiples mobilisations au plan local ou sectoriel mais peu de perspectives concrètes au niveau inter-professionnel malgré un contexte social aggravé et les annonces du gouvernement, notamment sur le PLFSS.

Les deux délégations ont échangé sur les initiatives où FSU et Solidaires sont engagés :

conteste la méthode de discussion sur les grilles, avec des organisations minoritaires. Les mesures retenues pour la catégorie B sont perçues comme très décevantes. Le renvoi aux ministères pose problème, alors qu'il reste nombre de problèmes non traités (en particulier sur les corps en CII, voir notre courrier du 6 octobre).

Pour les infirmières, nous avons bien entendu l'engagement pour la catégorie A, mais la FSU qui est la plus représentative des infirmières de la FPE (90% exercent au MEN où le SNICS fait 62%) est écartée des discussions au ministère de la santé. Il n'est pas juste de discuter seulement de la revalorisation des infirmières à la FPH et de la transposition dans les autres fonctions publiques qu'ensuite.

Réponse : on va regarder pour associer le SNICS/FSU aux discussions en cours au ministère de la santé. Il s'agit en effet de l'accès à la catégorie A pour les infirmières qui sont concernées de manière transitoire par la nouvelle grille B.

FSU : Quelles orientations sont prises pour les personnels sociaux, les autres situations en CII ?

Le décret coquille et le décret indiciaire seront publiés d'ici la fin du mois d'octobre. Chaque ministère a deux ans pour y faire adhérer leurs corps propres. Les corps classiques ont vocation à reprendre la grille type. Pour les corps atypiques, on peut accepter des ajustements. Dans ce travail, on n'exclut pas que certains corps accèdent à la catégorie A ; il peut y avoir requalification, mais il n'y a pas de décision prise.

Les groupes de travail sur la précarité

FSU : ces groupes n'ont pas repris comme cela était prévu à la rentrée. Nous nous interrogeons sur le décalage entre les discussions dans ces groupes et les pratiques de gestion des personnels qui vont à l'inverse. Les ministères ne devraient ils pas être associés au groupe de travail ?

Réponse : le retard n'est dû qu'à des difficultés de calendrier. Les ministères sont tenus informés. En conclusion, on devrait déboucher sur une nouvelle circulaire, peut-être des modifications à apporter au décret du 17 janvier 1986. Le travail devrait déboucher sur une reformalisation de la gestion des non titulaires.

Sur les assistants de vie scolaire

Le ministre convient que l'amendement apporté à la loi mobilité n'est pas une solution. La FSU défend la professionnalisation et demande à être présente dans les discussions menées au secrétariat d'Etat aux solidarités ; il faut prendre en compte la dimension pédagogique de leur travail.

Anne Féray

- au niveau "services publics", poursuite de la dynamique enclenchée par la votation sur la Poste avec le collectif national (Solidaires insiste sur la nécessité d'une journée nationale de manif un week-end après la campagne carte-postale)

- campagne nationale sur les services publics articulée à l'appel "le service public est notre richesse", avec un noyau syndical stable CGT-FSU-Solidaires.

- grève dans l'éducation prévue fin novembre à l'initiative de la FSU et pour laquelle Sud-éducation, CGT et FO ont donné un accord de principe

- semaine d'action Fonction Publique en perspective (la CGT va proposer une réunion)

Communiqué FSU du 28 octobre 2009

Initiative FSU-Solidaires, le point au 28 octobre

Les « rencontres sur l'environnement » auront bien lieu le mercredi 2 décembre au CEDIAS 5, rue Las Cases, à Paris dans le 7ème arrondissement (Métro Solférino)

Intitulé proposé: « Le syndicalisme au défi de la crise écologique. »

Le 4 pages de présentation est en cours de réalisation

Les propositions de déroulé sont les suivantes

Matin

9h30-10h00

accueil des participants

10h00 ouverture des rencontres (deux intervenants des deux organisations)

10h15 Réchauffement climatique: quels scénarios pour demain ? Intervention d'Hervé LeTreat chercheur climatologue membre du GIEC (sous réserve de son accord)

11h-12h30

table ronde n°1 **Enjeux de Copenhague, quelles alternatives face à l'écologie de marché ?**

Le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre n'est plus contesté et l'urgence à y répondre est largement reconnue. Les pays développés sont les principaux responsables de cette situation dont les conséquences touchent en premier lieu les pays en développement et les populations les plus précaires. Or dans le cadre des politiques néolibérales, la crise climatique est surtout vue comme une opportunité économique

pour une nouvelle croissance, « verte », et pour le développement de la finance carbone. La Conférence de Copenhague doit mettre en place un protocole pour faire suite à celui de Kyoto : devront être définis et répartis entre les différents pays à la fois les plafonds d'émissions à ne pas dépasser, les modes de régulation et de financement.

Comment concilier objectifs écologiques et exigences de solidarité et de justice sociale ? La finance carbone peut-elle être une solution ? Quelles sont les alternatives à la marchandisation du climat, des forêts, des ter-

res ? Quelle fiscalité écologique globale ? Quelle est la politique de l'Union européenne ?

Reste à discuter du nombre d'intervenants et de l'animation, A priori pas d'intervenant extérieur prévu, 3/4H d'interventions (3 intervenants) puis 3/4H d'échanges de débat,

12h30 -14h pause repas

Après midi

14h30-16h00

table ronde n°2 Syndicalisme et enjeux environnementaux :

Le mouvement syndical s'est ancré dans la revendication du « partage des fruits de la croissance ». La crise écologique oblige pourtant à interroger le sens du mot « croissance » et à promouvoir un autre mode de développement. Comment combiner justice sociale et impératifs écologiques ? Comment stimuler une industrie, une agriculture, des transports, des bâtiments, des énergies durables ? Face à la crise économique, dans leur déclaration commune de janvier 2009, toutes les organisations syndicales françaises, dont la FSU et Solidaires, portent la revendication d'une relance économique en particulier par la consommation des ménages. N'y a-t-il pas une contradiction avec la nécessité de rompre avec la logique productiviste ? Comment la dépasser ?

Pour cette table ronde nous avions prévu un intervenant extérieur au syndicalisme et sollicité Jean Gadrey mais celui-ci n'est pas disponible, Plusieurs noms sont proposés:

- Geneviève Azam, animatrice du groupe Écologie-Société au conseil scientifique d'ATTAC

- Pierre Radane président de l'ADEME de 98 à 2003, Expert dans les politiques énergétiques face au changement climatique

- Patrick Viveret, conseiller à la Cour des comptes, auteur d'ouvrages et rapports tels que "Reconsidérer la Richesse"

Nous consultons dans la FSU et Solidaires pour savoir qui on sollicite.

16h15 Déclaration de clôture

conclusion "politique" sous forme de deux interventions une pour la FSU et l'autre pour Solidaires reprenant les raisons de l'initiative et le bilan de la journée.

Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie

Séance plénière du 21 octobre 2009 à Paris

1/ CR de la plénière du 24/6/9 approuvé

2/ **Présentation des orientations de l'AFPA par Philippe Cailla, DG AFPA (désigné « DGA » par la suite).** Le DGA ne parlera pas du plan stratégique qui est actuellement en débat au sein de la « gouvernance » (ie : le CA)

Problématique (selon DGA) : l'institution est confrontée à la mise sur le marché, elle est à la croisée des chemins.

Il s'agit de concilier intérêt général et mise en concurrence. Le tout dans une situation de crise (de l'institution).

- A la fois parce qu'il y avait « crise générale d'indécision publique sur l'avenir de l'AFPA et son identité ». Celle-ci a été dénouée par l'avis du Conseil de la concurrence en date du 18/6/9 (suite à un recours de la Fédération de la Formation Professionnelle (FFP) qui a conduit à la mise en concurrence

- Et aussi parce que le transfert des psycho du travail a été considéré comme une rupture du contrat social de l'institution

- Alors qu'en même temps l'AFPA devait faire face à la prise en charge des Contrats de Transition Professionnelle (CTP), à la régionalisation (transfert des financements aux Régions, devenues le premier financeur en 2009 et basculement du subventionnement à l'appel d'offre) et à son absence dans l'ANI de janvier 2009

DGA passe ensuite en revue une série de problèmes :

- sur la nature juridique de la formation professionnelle : marchandise ou non ? Peu importe, l'important est qu'il y a des acheteurs. La mise en concurrence touche d'abord le « marché public » (sic), celui des collectivités territoriales

- il faut dépasser le débat public / privé, usagers / clients et répondre à la demande des acheteurs. La cible de l'AFPA, ce sont les publics les moins qualifiés

- L'AFPA est trop centrée sur la commande publique. Elle souffre par ailleurs d'une organisation trop complexe en trois niveaux : conférences des Centres AFPA, acteur régional, administration centrale de l'Etat

- L'avenir de l'AFPA ? Tout est à l'étude : Entreprise cotée / opérateur de l'interpro / service déconcentré des Régions

Du débat ressortent essentiellement les interventions des représentants :
- des Régions, qui doute que cette vision du tout marché soit partagée par la gouvernance, qui rappelle le besoin de régulation dans ce domaine comme dans d'autres (ex. les quotas laitiers), qui met en garde le DGA en lui rappelant que la mise sur le marché des GRETA n'a pas conduit à leur disparition mais tout au contraire a en faire le premier opérateur du marché, qui insiste sur le besoin d'accompagnement personnalisé territorial des publics AFPA et qui conclut en disant qu'il ne faudra pas reprocher aux régions d'avoir démantelé l'AFPA

- des partenaires sociaux (MEDEF) qui rappelle que l'AFPA est « un élément essentiel du Service Public de l'Emploi », qu'elle possède un savoir-faire utile, que l'AFPA doit pouvoir développer une politique nationale déclinée dans sa dimension territoriale et qu'elle doit se voir reconnaître sa mission spécifique en direction des demandeurs d'emploi.

- De la région PACA qui rappelle que les Régions étant devenues le principal financeur (déjà plus de 50%, bientôt 70% avec le transfert des psycho), celles-ci doivent avoir leur mot à dire. C'est pourquoi les Régions se sont structurées en SPR/EF pour protéger ce grand service public. Elle demande au DGA de se joindre à eux pour travailler sur la question des SSIG. Elle conclut en rappelant que ce premier niveau de qualification (sur lequel intervient prioritairement l'AFPA) relève de la Formation Initiale Différée.

- de la CGT qui rappelle que le bureau (le « management » selon DGA) est unanime pour refuser de signer le Contrat d'Objectif, de Moyens et de Performance, que le transfert des psycho a conduit en interne à reconstruire une procédure d'accompagnement, ce qui est un gâchis, et qui regrette qu'alors que l'expérimentation du CTP par l'AFPA est une réussite, on lui retire celui-ci au moment où on le généralise
- de la CFDT qui affirme que l'AFPA doit s'ouvrir à une nouvelle problématique alliant mission de service public et concurrence et que l'AFPA a besoin de stabilité maintenant que le nouveau paysage est installé

Les « grands ténors » étant intervenus et le DGA devant partir, le débat est interrompu.

3/ Conséquences de la loi relative à l'orientation et la FPTLV sur les missions, l'organisation et le fonctionnement du CNFPTLV

- Le champ de compétences du Conseil couvre désormais, à côté de la FC, la FP initiale (ce sont les mêmes compétences). Sont donc inclus l'enseignement secondaire et supérieur. (ce qui conduira très probablement à des télescopes notamment avec le CSE et le CNESER). Afin d'y remédier, il sera demandé une double mission d'inspection.

- Le Conseil acquiert une mission nouvelle de définition des orientations pluriannuelles et des priorités annuelles des politiques de FP initiale et continue. Avantage, cela facilitera la mission d'évaluation du Conseil. Difficultés : comment concilier cette nouvelle mission avec les nouveaux Contrats de Programme Régionaux de Développement de la Formation (CPRDF) ? Et avec les conventions FPSPP / Etat ?

D'autres missions s'y ajoutent (qu'on ne traite pas ici dans un CR déjà surchargé). Chacun se demande comment faire sans moyens supplémentaires. Unanimité pour charger le président de poser cette question au 1^{er} ministre.

En réponse aux multiples interrogations, Jean-Claude Carle, sénateur, auteur d'un rapport sur la FTLV et rapporteur du projet de loi apporte

les éléments suivants. Pourquoi le législateur, en accord avec le gouvernement, a-t-il voulu cette extension des missions ?

- Parce qu'il faut maintenant un lieu capable d'avoir une vision globale du secteur
- Parce qu'il faut articuler formation initiale et continue
- Parce que l'évaluation est nécessaire

Pourquoi le rattachement au 1^{er} ministre ? Parce qu'il faut se méfier de l'interministériel et que ce rattachement garantira plus de moyens et plus d'autorité.

La FSU est intervenue pour prendre acte de cette extension qui devrait favoriser le débat entre toutes les parties concernées par ces questions. Elle émet le vœu qu'à l'avenir l'Etat parle d'une seule voix, ce qui le rendrait plus audible. Elle espère que cette instance permettra effectivement la construction d'une approche réellement nationale des problèmes de FP, seule garante de l'égalité de traitement. Elle restera très attentive à l'évolution prévisible de la composition du Conseil et demande à être partie prenante des débats sur ce point.

4/ Décret relatif aux conditions de mise en œuvre du contrat et de la période de professionnalisation.

Position de la FSU lors du vote : NPPV

5/ Travaux du Conseil :

- Tableaux de bord des PRDF 2006. Avis favorable du Conseil pour la publication (impossible à résumer ici : 78 pages de données chiffrées. Prochainement accessible sur le site CNFPTLV)
- Un travail concernant l'évolution des voies de formation des jeunes (Etude CEREQ) sera présenté au prochain Conseil

Jean-Marie Canu le 22/10/9

La Poste : Réunion du comité national du 4 novembre

Présents : ATTAC, PG, NPA, SOLIDAIRES, Convergence SP, ALTEC, Copernic, FSU, PCF, CT, PS, CFTC, SUD PTT, Alternative Libertaire

Le débat au sénat :

La motion référendaire a été rejetée ce matin au moyen du scrutin public, moyen utilisé par la droite et le centre pour voter par procuration de manière massive. Les débats sont extrêmement fastidieux et progressent lentement, cette nuit il a été décidé que les débats pourraient se prolonger jusqu'au dimanche 8 novembre compris. Le comité décide la diffusion d'un communiqué de presse le 5 nov. sur le rejet de la motion référendaire, les procédures de scrutin public et de vote bloqué permettant au gouvernement de faire passer le projet et à la droite et centre parlementaires de ne pas trop se montrer sur le sujet. Ce communiqué informerait aussi de la suite de la mobilisation. On constate le succès de l'action devant le sénat du 2 novembre notamment côté médias

Suites de l'action

- nécessité de consolider la campagne Poste au niveau local autour de la carte postale
- Les comités départementaux demandent un agenda de mobilisation clair et détaillé pour le dernier trimestre.

Au mois de novembre : La campagne sur l'envoi de cartes postales se poursuit tout au long du mois de novembre, avec des initiatives les week ends, pour aboutir à un temps fort à la date du 28 novembre avec l'organisation d'une journée nationale de manifestations décentralisées et de mobilisation citoyenne dans les conditions décidées par les comités départementaux et locaux (selon les possibilités : manifestations au niveau régional ou départemental, dans les communes, rassemblements festifs, etc.)

Après le 28 novembre Le comité national est favorable à une montée nationale à Paris à la mi-décembre, en fonction de l'agenda du

projet de loi, à caler aussi en fonction de ce que décideront les organisations syndicales de La poste réunies le 5 novembre. Nécessité de caler une date rapidement pour permettre aux comités de réellement mobiliser et de voir à plus long terme que la journée du 28 novembre. Le comité national se réunira lundi 9 novembre pour préciser cet agenda de fin d'année.

Communiqué de presse 5 novembre

La motion référendaire tendant à proposer au Président de la République de soumettre au référendum le texte de loi postale a été rejetée par les sénateurs lors de la session du 4 novembre 2009 à 184 voix contre et 153 pour.

Ce rejet témoigne du peu de cas qui est fait des 2,3 millions de voix qui se sont exprimées lors de la votation citoyenne sur le devenir de La Poste.

Ce déni de l'expression populaire se manifeste aussi par la volonté du gouvernement de couper court à tout débat en ayant recours à la procédure accélérée pour examiner ce projet de loi et au scrutin public,

qui permet à la droite de faire passer des amendements tout en désertant les bancs du Sénat.

Le comité national :

- demande la levée de la procédure d'urgence sur un projet de loi de la plus haute importance pour le service public

- Le retrait du projet de loi

- exige la tenue d'un débat public sur le devenir de La Poste

- appelle à la poursuite et au développement de la mobilisation citoyenne autour de la campagne « j'écris au Président » tout au long du mois de novembre afin que des millions de cartes demandant un référendum soient envoyées à l'Elysée, et à la multiplication des initiatives et débats publics au niveau local

- appelle à une journée nationale de manifestations décentralisées et de mobilisations citoyennes le 28 novembre 2009.

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Novembre 2009 - Prix: 0.40€
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - **E-Mail** : fsu.nationale@fsu.fr